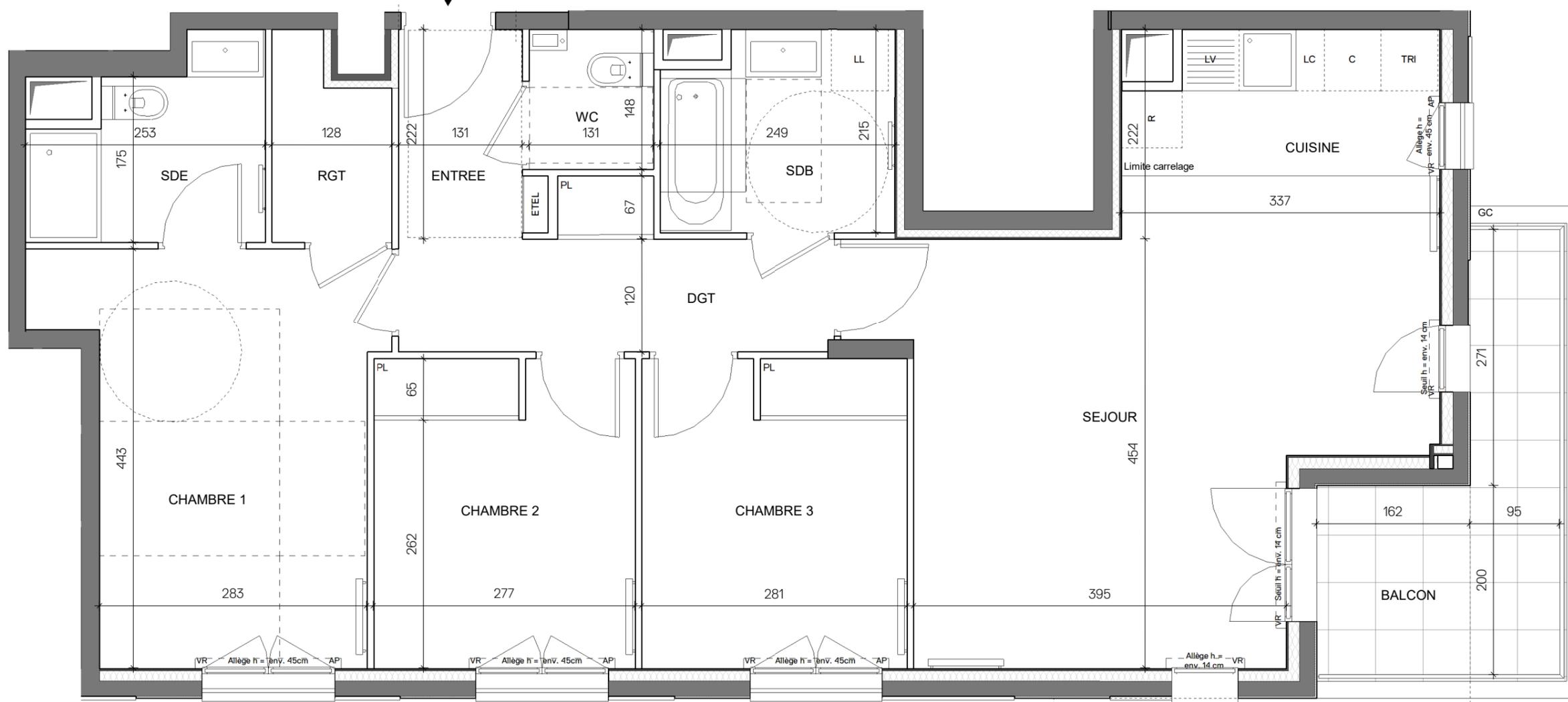




N° A044



**HALL A**  
APPARTEMENT DE 4 PIECES  
n° A044 au 4ème étage

ENTREE	3,07 m <sup>2</sup>
SEJOUR	24,69 m <sup>2</sup>
CUISINE	4,78 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	13,51 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2	9,01 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 3	9,14 m <sup>2</sup>
SDE	4,41 m <sup>2</sup>
SDB	5,02 m <sup>2</sup>
WC	1,94 m <sup>2</sup>
DGT	6,19 m <sup>2</sup>
RGT	2,42 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE HABITABLE</b>	<b>84,18 m<sup>2</sup></b>
BALCON	7,74 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE</b>	<b>91,92 m<sup>2</sup></b>

**LEGENDE**

AP	allège pleine		sèche-serviette
AV	allège vitrée		radiateur
VR	volet roulant	LV	réfrigérateur
GC	garde corps	LL	lave vaisselle
	soffite / faux plafond	C	lave ligne
ETEL	esp tech elec du lgt	TRI	cuisson
PL	placard		tri sélectif
	robinet de puisage		retombée de poutre
	fenêtre		fenêtre fixe

Indice 1 15/10/2021  
Echelle : 0 50 100 200cm



MFR ARCHITECTES

Conformément à la réglementation, ce plan est  
**EVOLUTIF** **PMR**

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.